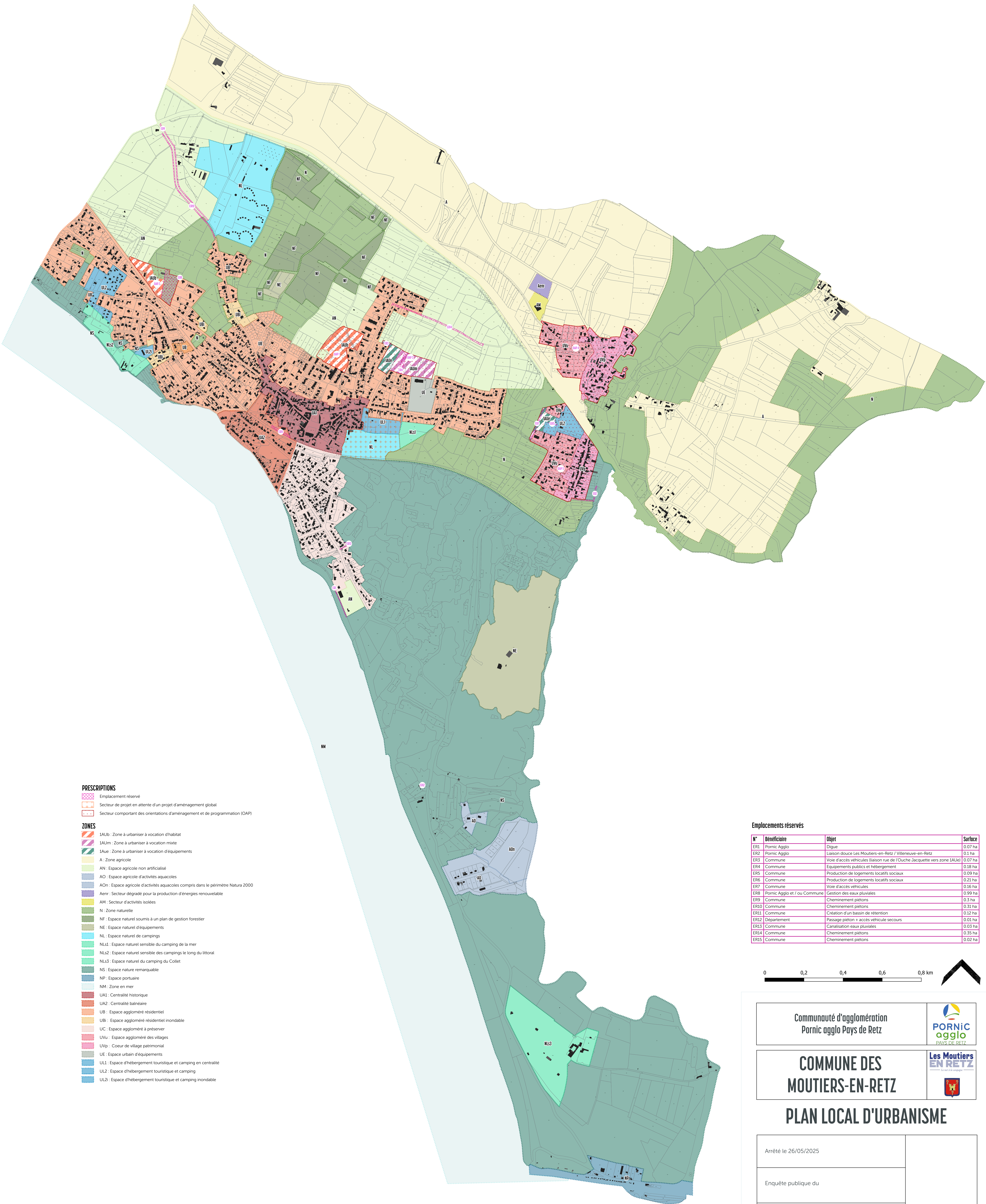




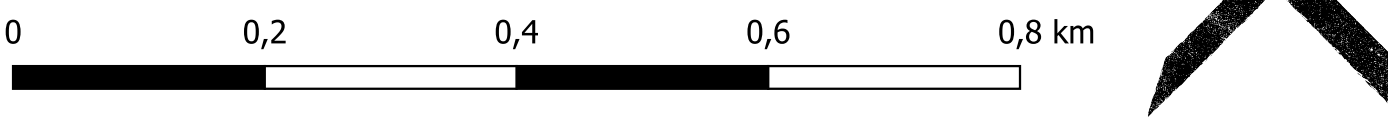
PRESCRIPTIONS

- Emplacement réservé
- Secteur de projet en attente d'un projet d'aménagement global
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)

- ZONES**
- 1Aub : Zone à urbaniser à vocation d'habitat
 - 1Aum : Zone à urbaniser à vocation mixte
 - 1Aue : Zone à urbaniser à vocation d'équipements
 - A : Zone agricole
 - AN : Espace agricole non artificialisé
 - AO : Espace agricole d'activités aquacoles
 - AOn : Espace agricole d'activités aquacoles compris dans le périmètre Natura 2000
 - Aenr : Secteur dégradé pour la production d'énergies renouvelable
 - AM : Secteur d'activités isolées
 - N : Zone naturelle
 - NF : Espace naturel soumis à un plan de gestion forestier
 - NE : Espace naturel d'équipements
 - NL : Espace naturel de campings
 - NLs1 : Espace naturel sensible du camping de la mer
 - NLs2 : Espace naturel sensible des campings le long du littoral
 - NLs3 : Espace naturel du camping du Collet
 - NS : Espace nature remarquable
 - NP : Espace portuaire
 - NM : Zone en mer
 - UA1 : Centralité historique
 - UA2 : Centralité balnéaire
 - UB : Espace aggloméré résidentiel
 - UBi : Espace aggloméré résidentiel inondable
 - UC : Espace aggloméré à préserver
 - UVu : Espace aggloméré des villages
 - UVp : Cœur de village patrimonial
 - UE : Espace urbain d'équipements
 - ULL : Espace d'hébergement touristique et camping en centralité
 - UL2 : Espace d'hébergement touristique et camping
 - UL2i : Espace d'hébergement touristique et camping inondable

Emplacements réservés

N°	Bénéficiaire	Objet	Surface
ER1	Pornic Agglo	Digue	0.07 ha
ER2	Pornic Agglo	Liaison douce Les Moutiers-en-Retz / Villeneuve-en-Retz	0.11 ha
ER3	Commune	Voie d'accès véhicules (liaison rue de l'Œuche Jacquette vers zone 1Aub)	0.07 ha
ER4	Commune	Équipements publics et hébergement	0.18 ha
ER5	Commune	Production de logements locatifs sociaux	0.09 ha
ER6	Commune	Production de logements locatifs sociaux	0.21 ha
ER7	Commune	Voie d'accès véhicules	0.16 ha
ER8	Pornic Agglo et / ou Commune	Gestion des eaux pluviales	0.99 ha
ER9	Commune	Cheminement piétons	0.3 ha
ER10	Commune	Cheminement piétons	0.31 ha
ER11	Commune	Création d'un bassin de rétention	0.12 ha
ER12	Département	Passage piéton + accès véhicule secours	0.01 ha
ER13	Commune	Canalisation eaux pluviales	0.03 ha
ER14	Commune	Cheminement piétons	0.35 ha
ER15	Commune	Cheminement piétons	0.02 ha



Communauté d'agglomération
Pornic agglo Pays de Retz

PORNIC
agglo
PAYS DE RETZ

COMMUNE DES
MOUTIERS-EN-RETZ

Les Moutiers
EN RETZ
Pays de Retz

PLAN LOCAL D'URBANISME

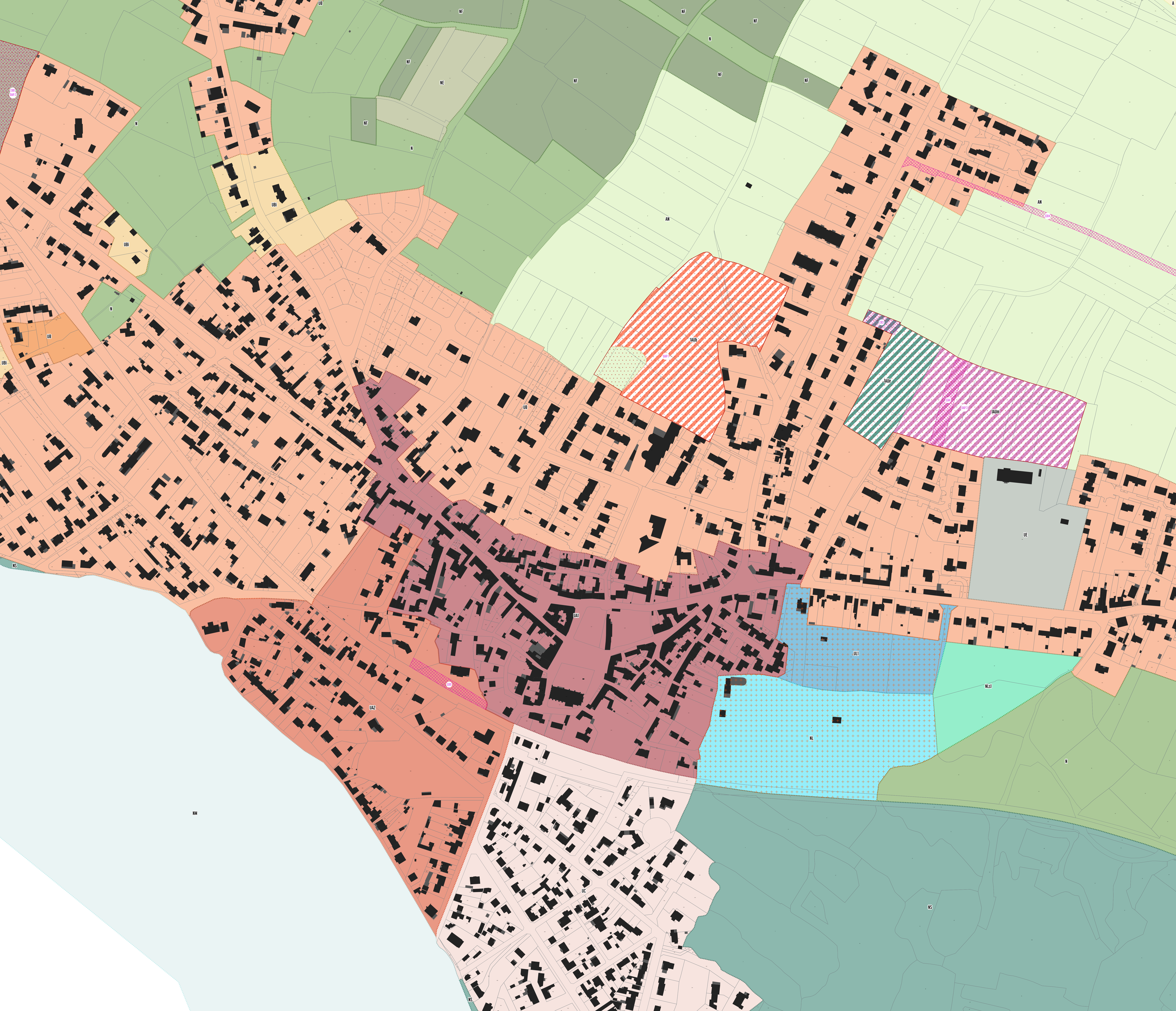
Arrêté le 26/05/2025	
Enquête publique du	
Vu pour être annexé à la délibération d'approbation du Conseil Municipal en date du	

3.2.1

Règlement graphique
Planche "zonage"
Echelle commune

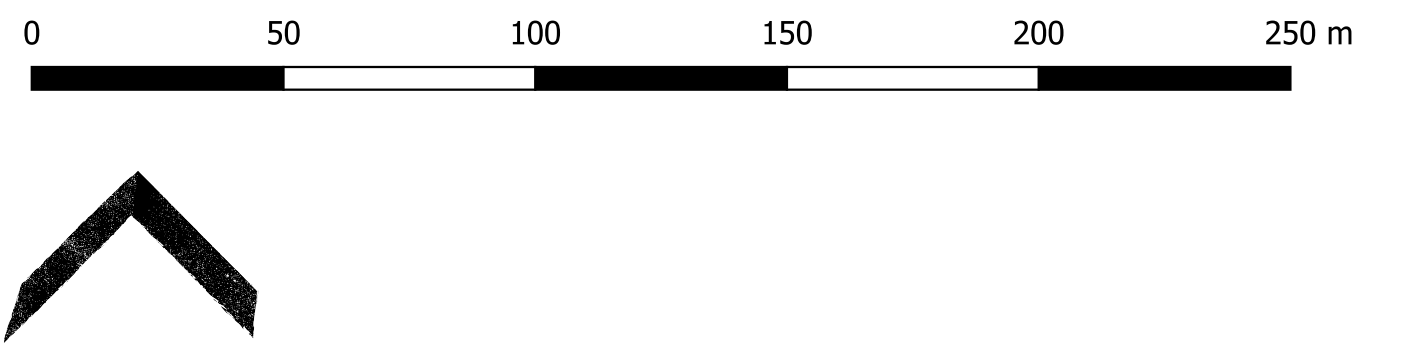


La boîte de l'espace
20 boulevard Babin Cheyave
44200 Nantes
02 40 20 30 57
contact@laboitedelespace.fr
www.laboitedelespace.fr



- PRESCRIPTIONS**
- Emplacement réservé
 - Secteur de projet en attente d'un projet d'aménagement global
- ZONES**
- 1AUb : Zone à urbaniser à vocation d'habitat
 - 1AUm : Zone à urbaniser à vocation mixte
 - 1Aue : Zone à urbaniser à vocation d'équipements
 - A : Zone agricole
 - AN : Espace agricole non artificialisé
 - AO : Espace agricole d'activités aquacoles
 - AOm : Espace agricole d'activités aquacoles compris dans le périmètre Natura 2000
 - Aenn : Secteur dégradé pour la production d'énergies renouvelable
 - AM : Secteur d'activités isolées
 - N : Zone naturelle
 - NF : Espace naturel soumis à un plan de gestion forestier
 - NE : Espace naturel d'équipements
 - NL : Espace naturel de campings
 - NLS1 : Espace naturel sensible du camping de la mer
 - NLS2 : Espace naturel sensible des campings le long du littoral
 - NLS3 : Espace naturel du camping du Collet
 - NS : Espace nature remarquable
 - NP : Espace portuaire
 - NM : Zone en mer
 - UA1 : Centralité historique
 - UA2 : Centralité balnéaire
 - UB : Espace aggloméré résidentiel
 - UBi : Espace aggloméré résidentiel inondable
 - UC : Espace aggloméré à préserver
 - UVp : Espace aggloméré des villages
 - UVp : Coeur de village patrimonial
 - UE : Espace urbain d'équipements
 - UL1 : Espace d'hébergement touristique et camping en centralité
 - UL2 : Espace d'hébergement touristique et camping
 - UL2i : Espace d'hébergement touristique et camping inondable

Emplacements réservés			
N°	Bénéficiaire	Objet	Surface
ER1	Pornic Agglo	Digue	0.07 ha
ER2	Pornic Agglo	Liaison douce Les Moutiers-en-Retz / Villeneuve-en-Retz	0.1 ha
ER3	Commune	Voie d'accès véhicules (liaison rue de l'Écluse Jacqueline vers zone 1AUe)	0.07 ha
ER4	Commune	Équipements publics et hébergement	0.18 ha
ER5	Commune	Production de logements locatifs sociaux	0.09 ha
ER6	Commune	Production de logements locatifs sociaux	0.21 ha
ER7	Commune	Voie d'accès véhicules	0.16 ha
ER8	Pornic Agglo et / ou Commune	Gestion des eaux pluviales	0.99 ha
ER9	Commune	Cheminement piétons	0.3 ha
ER10	Commune	Cheminement piétons	0.31 ha
ER11	Commune	Création d'un bassin de rétention	0.12 ha
ER12	Département	Passage piéton - accès véhicule secours	0.01 ha
ER13	Commune	Canalisation eaux pluviales	0.03 ha
ER14	Commune	Cheminement piétons	0.35 ha
ER15	Commune	Cheminement piétons	0.02 ha



Communauté d'agglomération
Pornic agglo Pays de Retz

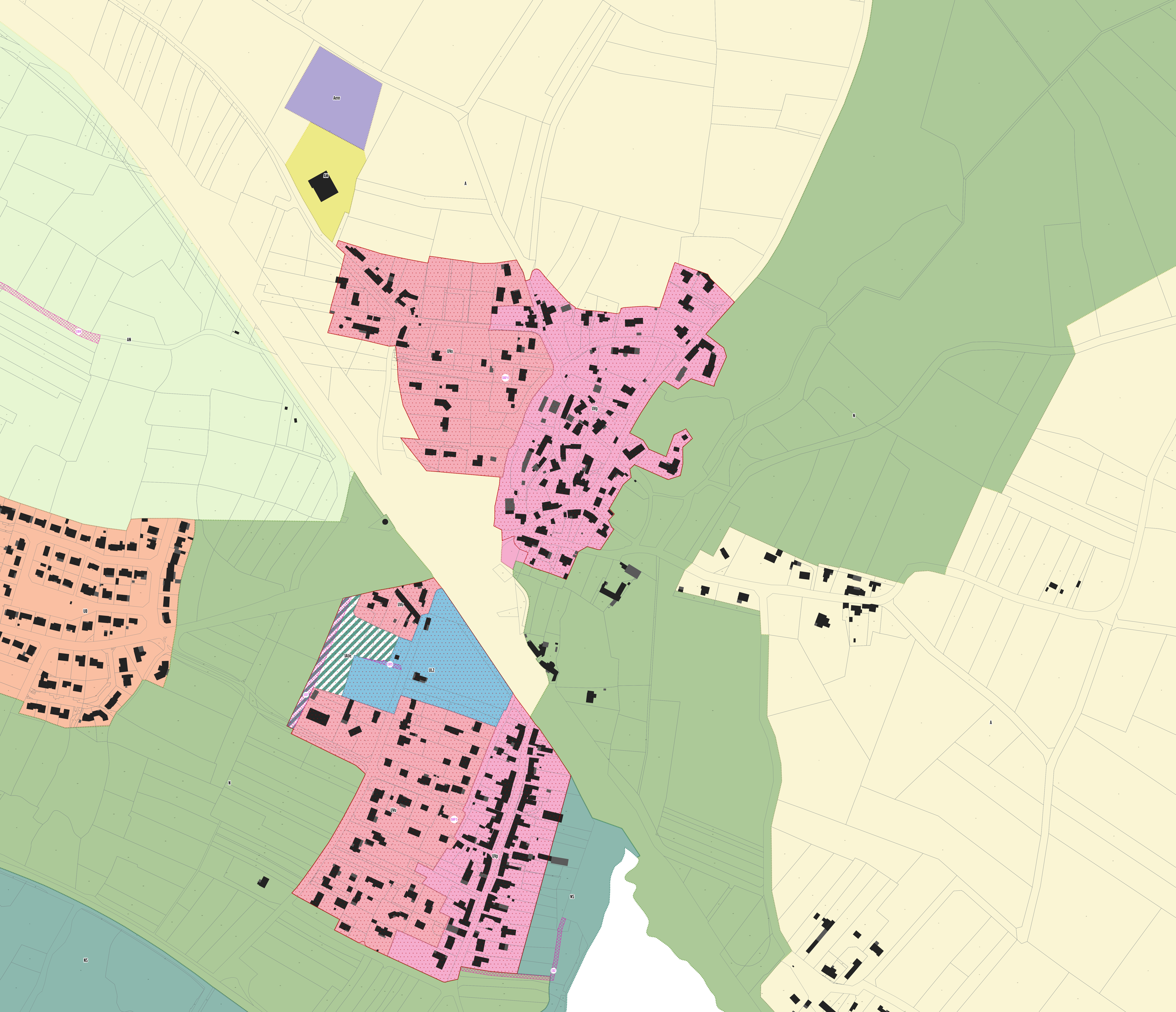
COMMUNE DES
MOUTIERS-EN-RETZ

PLAN LOCAL D'URBANISME

Arrêté le 26/05/2025	
Enquête publique du	
Vu pour être annexé à la délibération d'approbation du Conseil Municipal en date du	

3.2.2

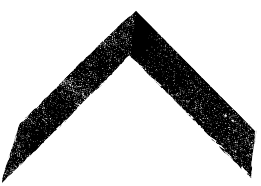
Règlement graphique
Planche "zonage"
Echelle centre-bourg



- PRESCRIPTIONS**
- Emplacement réservé
 - Secteur de projet en attente d'un projet d'aménagement global
 - Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)

- ZONES**
- 1AUb : Zone à urbaniser à vocation d'habitat
 - 1AUm : Zone à urbaniser à vocation mixte
 - 1Aue : Zone à urbaniser à vocation d'équipements
 - A : Zone agricole
 - AN : Espace agricole non artificialisé
 - AO : Espace agricole d'activités aquacoles
 - AOn : Espace agricole d'activités aquacoles compris dans le périmètre Natura 2000
 - Aenr : Secteur dégradé pour la production d'énergies renouvelable
 - AM : Secteur d'activités isolées
 - N : Zone naturelle
 - NF : Espace naturel soumis à un plan de gestion forestier
 - NE : Espace naturel d'équipements
 - NL : Espace naturel de campings
 - NLS1 : Espace naturel sensible du camping de la mer
 - NLS2 : Espace naturel sensible des campings le long du littoral
 - NLS3 : Espace naturel du camping du Collet
 - NS : Espace nature remarquable
 - NP : Espace portuaire
 - NM : Zone en mer
 - UA1 : Centralité historique
 - UA2 : Centralité balnéaire
 - UB : Espace aggloméré résidentiel
 - UBi : Espace aggloméré résidentiel inondable
 - UC : Espace aggloméré à préserver
 - UVu : Espace aggloméré des villages
 - UVp : Coeur de village patrimonial
 - UE : Espace urbain d'équipements
 - UL1 : Espace d'hébergement touristique et camping en centralité
 - UL2 : Espace d'hébergement touristique et camping
 - UL2i : Espace d'hébergement touristique et camping inondable

Emplacements réservés			
N°	Bénéficiaire	Objet	Surface
ER1	Pornic Agglo	Digue	0.07 ha
ER2	Pornic Agglo	Liaison douce Les Moutiers-en-Retz / Villeneuve-en-Retz	0.1 ha
ER3	Commune	Voie d'accès véhicules (liaison rue de l'Ouche Jacquette vers zone 1AUe)	0.07 ha
ER4	Commune	Equipements publics et hébergement	0.18 ha
ER5	Commune	Production de logements locatifs sociaux	0.09 ha
ER6	Commune	Production de logements locatifs sociaux	0.21 ha
ER7	Commune	Voie d'accès véhicules	0.16 ha
ER8	Pornic Agglo et / ou Commune	Gestion des eaux pluviales	0.99 ha
ER9	Commune	Cheminement piétons	0.3 ha
ER10	Commune	Cheminement piétons	0.31 ha
ER11	Commune	Création d'un bassin de rétention	0.12 ha
ER12	Département	Passage piéton + accès véhicule secours	0.01 ha
ER13	Commune	Canalisation eaux pluviales	0.03 ha
ER14	Commune	Cheminement piétons	0.35 ha
ER15	Commune	Cheminement piétons	0.02 ha



Communauté d'agglomération
Pornic agglo Pays de Retz

PORNIC
agglo
PAYS DE RETZ

COMMUNE DES
MOUTIERS-EN-RETZ

Les Moutiers
EN RETZ
Pays de Retz

PLAN LOCAL D'URBANISME

Arrêté le 26/05/2025	
Enquête publique du	
Vu pour être annexé à la délibération d'approbation du Conseil Municipal en date du	

3.2.3
Règlement graphique
Planche "zonage"
Echelle villages